



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr site internet : www.stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 13/10 et 27/10
Collecte des conteneurs à verres :	Semaines paires : lundis dans la matinée
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr-Bernstein début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **Mme et M. Roland THOMANN**,
10 Haut-Village, ont reçu le **prix d'honneur** dans la catégorie « Maisons avec jardin visible de la route ».



- **Mme et M. Charles MISS**,
17 Bas-Village, ont reçu le **1^{er} prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement ».



- **La Commune** a obtenu le **1^{er} prix** de la catégorie « Réalisations publiques » pour la roue à aubes.



Le Maire, les Adjointes ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux, les employés saisonniers et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjointe au Maire en charge du fleurissement,
Céline MASTRONARDI



FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE-GARDERIE À STOTZHEIM

Comme annoncé dans le STOTZHEIM INFOS du mois de juin dernier, la Cantine-Garderie a ouvert ses portes le jour de la rentrée. Les enfants ont été accueillis dans le cadre d'une salle entièrement rénovée et dotée d'un équipement qui permet un fonctionnement optimal.

Ce projet a remporté un franc succès car, à ce jour, une vingtaine d'enfants fréquentent quotidiennement (sauf le mercredi) notre nouvelle structure, alors qu'en juin seuls 15 enfants étaient inscrits.

L'Adjointe au Maire en charge du projet,
Céline MASTRONARDI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} août 2016

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER.

Absents excusés : Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

*Procurations : Dominique LEHMANN à Joanne ALBRECHT
Céline MASTRONARDI à Michèle FETZER
Philippe SCHMITT à André METZ
Benoît SPITZ à Jean-Marie KOENIG*

ACHAT DE MOBILIER ET ÉLECTROMÉNAGER POUR LA CANTINE / GARDERIE

- Vu la délibération du 11 juillet 2016 par laquelle le Conseil charge le Maire et les Adjointes d'effectuer les achats nécessaires à l'aménagement de la cantine / garderie et d'effectuer ces achats au meilleur qualité / prix,
- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil que des travaux complémentaires et des travaux sur mesure sont à prévoir aux niveaux électricité, menuiserie et sanitaire ; ces travaux ne sont pas encore chiffrés à ce jour, mais devront être réalisés rapidement avant l'ouverture de la cantine / garderie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE comme suit les achats effectués pour l'aménagement de la cantine / garderie :

Matériel	Fournisseur	Montant HT
Divers mobilier	MANUTAN COLLECTIVITÉS – 54520 LAXOU	1 794,13 €
Meuble à dessins	MANUTAN COLLECTIVITÉS– 54520 LAXOU	409,41 €
Lave-vaisselle à capot	BACCHUS ÉQUIPEMENTS – 69390 VOURLES	2 280,00 €
Frigo, four et horloge	BUT – 67600 SÉLESTAT	669,17 €
Coffre à clés et mitigeur évier	BRICO MARCHÉ – 67600 SÉLESTAT	41,50 €
Divers vaisselle	CENTRE E. LECLERC – 67600 SÉLESTAT	436,15 €
Planche à découper	SUPER U – 67140 GERTWILLER	5,41 €
Total HT de l'aménagement		5 635,77 €

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour les travaux sur mesure et les travaux complémentaires aux niveaux de l'électricité, la menuiserie et le sanitaire qui sont à prévoir,
- ATTRIBUE les travaux complémentaires d'électricité à l'entreprise BURGER, 67140 ANDLAU, les travaux complémentaires de menuiserie à l'entreprise GOETTELMANN, 67730 CHÂTENOIS et les travaux complémentaires de sanitaire à l'entreprise WACH, 67140 STOTZHEIM,
- CHARGE le Maire de contacter les entreprises et d'assurer le suivi des travaux,
- AUTORISE le Maire à signer les devis à venir pour accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

- Vu la délibération du 11 juillet 2016, en point divers, au cours de laquelle Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, informe le Conseil des demandes de devis pour le déménagement de la mairie fin août, suite à la décision prise en réunion maire/adjoints,
- Vu les devis recueillis,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'offre de la société SEEGMULLER GROUPE, sise 67450 LAMPERTHEIM, offre n° 304/424/1, pour un montant HT de 4 840,00 €. Le déménagement aura lieu les 23 et 24 août 2016 au 34 route Romaine et le retour au 39 route Romaine après travaux de la mairie au 1^{er} semestre 2017,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSURANCE DOMMAGE–OUVRAGE TRAVAUX MAIRIE

- Considérant que l'assurance dommage-ouvrage est obligatoire pour les travaux de restructuration de la mairie de Stotzheim,
- Vu les devis recueillis,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de souscrire l'assurance dommage-ouvrage auprès de Groupama Grand Est, 21000 DIJON, devis n° 1-BRKOKLJ du 1er août 2016, pour un total TTC de 4 364,30 € pour les garanties obligatoires, 981,00 € TTC pour les garanties facultatives,
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la passation du contrat d'assurance dommage-ouvrage pour la restructuration de la mairie de Stotzheim.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX EN FORÊT : CONSULTATION ENTREPRISE

- Vu le devis établi par l'ONF pour les travaux en forêt prévus cette année : réouverture et correction des cloisonnements, dégagement, nettoyage, dépressage en futaie irrégulière, désignation et détournement, élagage, taille de formation dans les parcelles 22i et 29i (travaux qui seront réalisés par l'entreprise BURRUS),
- Entendu M. André METZ, adjoint au Maire, qui informe que les travaux de cloisonnements seront effectués en régie communale,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux en forêt prévus cette année : dégagement, nettoyage, dépressage en futaie irrégulière, désignation et détournement, élagage, taille de formation dans les parcelles 22i et 29i et création de cloisonnement dans la parcelle 22i (travaux qui seront réalisés par l'entreprise BURRUS),
- DIT que les travaux de réouverture et correction cloisonnements dans la parcelle 29i seront effectués en régie communale,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PACTE SPÉCIFIQUE POUR LA RURALITÉ

- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil du « Pacte spécifique pour la ruralité de la Région Alsace », subvention plafonnée à 20 000 € dont pourrait bénéficier la commune pour les travaux de l'église, à hauteur de 20 % du montant HT des travaux,
- Vu les travaux de relevage d'orgue à effectuer, l'orgue étant la propriété de la Commune,
- Considérant que les travaux de l'église : traitement de charpente, travaux de zinguerie pour la protection des pierres de taille et relevage de l'orgue, peuvent bénéficier de cette subvention,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser les travaux de relevage d'orgue,
- CHARGE le Maire de solliciter les devis pour ces travaux,
- SOLLICITE pour les travaux de l'église (traitement de charpente, travaux de zinguerie pour la protection des pierres de taille et relevage de l'orgue) l'attribution de la subvention de la Région dans le cadre du « Pacte spécifique pour la ruralité », au taux de 20 % du montant HT des travaux,
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention auprès de la Région pour ces travaux,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2016

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absent excusé : Joanne ALBRECHT

Procuration : Joanne ALBRECHT à Carine GOERINGER

N° 1

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1

- Vu la délibération du 9 mai 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise GERNER SARL, sise 67202 WOLFISHEIM, pour la réalisation des supports pour les panneaux descriptifs de la 2^e DB, variante pupitre, pour un montant HT de 1 900,00 €,
- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de modifier comme suit le Budget Primitif 2016 :

Dépenses d'investissement :

- Article 2128 – 1415 : Panneaux 2e DB : + 580 €
- Article 020 : Dépenses imprévues : - 580 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE MULTI-ASSOCIATIVE À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES BARR-BERNSTEIN POUR LA CANTINE / GARDERIE

- Vu les dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la mise à disposition de plein droit des biens meubles et immeubles en cas de transfert de compétence, respectivement celle de l'accueil périscolaire,
- Considérant que les locaux de la salle multi-associative, sise 32 route Romaine, la cour extérieure et les blocs sanitaires extérieurs, situés dans l'enceinte scolaire, hébergent l'accueil de la cantine / garderie gérée par le service Enfance & Jeunesse de la Communauté de Communes Barr-Bernstein,
- Vu le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes Barr-Bernstein précisant les conditions de mise à disposition et d'utilisation des lieux,
- Entendu la proposition de M. le Maire du pourcentage des frais relatifs à cette mise à disposition,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'approuver la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Barr-Bernstein, définissant les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle multi-associative, sise 32 route Romaine, la cour extérieure et les blocs sanitaires extérieurs, situés dans l'enceinte scolaire, affectés à l'accueil de la cantine / garderie gérée par le service Enfance & Jeunesse de la Communauté de Communes Barr-Bernstein,
- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RELEVAGE D'ORGUE : MAÎTRISE D'ŒUVRE

- Vu la délibération du 1^{er} août 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de relevage d'orgue,
- Considérant que ces travaux nécessitent un suivi et l'établissement d'un cahier des charges,
- Vu la proposition de maîtrise d'œuvre du 16 août 2016 de M. Marc BAUMANN, organiste titulaire des grandes-orgues de la cathédrale de Strasbourg, organiste titulaire de l'orgue Silbermann de l'abbatiale d'Ebersmunster, expert d'orgues, domicilié à 67360 GOERSDORF,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre des travaux de relevage d'orgue du 16 août 2016 de M. Marc BAUMANN, organiste titulaire des grandes-orgues de la cathédrale de Strasbourg, organiste titulaire de l'orgue Silbermann de l'abbatiale d'Ebersmunster, expert d'orgues, domicilié à 67360 GOERSDORF, pour un montant HT de 2 150,00 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre des travaux de relevage d'orgue.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***TRAVAUX MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION ÉNERGIVIE**

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil que les travaux de restructuration de la mairie peuvent bénéficier d'une aide de la Région Alsace dans le cadre du dispositif de soutien à la rénovation en basse consommation par étapes des bâtiments en Alsace – 2016,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE l'aide de la Région Alsace au titre du dispositif de soutien à la rénovation en basse consommation par étapes des bâtiments en Alsace – 2016, pour les travaux de restructuration de la mairie,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises,
- CHARGE le Maire de la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération dans l'intérêt de la commune.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***RÉTROCESSION DE VOIRIE AFUA WOELFLI : RUE DES TILLEULS**

- Considérant que le Conseil municipal doit accepter la rétrocession après proposition du Conseil des Syndics et des membres de l'AFUA Woelfli,
- Considérant que la délibération du Conseil municipal a été prise avant proposition du Conseil des Syndics et des membres de l'AFUA Woelfli,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre une délibération,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la rétrocession de la voie publique, parcelle cadastrée en section 51 n° 583/32 de 38,52 ares constituant la rue des Tilleuls, ainsi que les réseaux secs,
- INDIQUE que cette parcelle est acquise pour être intégrée, en tant que voirie, dans le domaine public communal,
- RAPPELLE que pour toutes les autres décisions prises concernant la rétrocession de voirie, il est référé à la délibération du 2 décembre 2013.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

OCTOBRE



23/10/2016 Vente de calendriers
29/10/2016 Ramassage du papier

Sapeurs Pompiers
Étoile Sportive

08 h 00

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

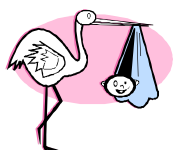
AUTORISATION DES SOLS ACCORDÉE



Permis de construire :

- Laurent CROMER Démolition partielle étable et reconstruction et transformation en bâtiment de stockage agricole, 61 Bas-Village

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

Noé Liam MAHLER, fils de Luc MAHLER et de Saliha ATTIA, demeurant 53 Bas-Village, est né le 20 août 2016 à STRASBOURG.

Rectificatif :

Florent Jérôme BECHT, fils de Jérôme BECHT et de Charlotte DEVAUX, demeurant 19 rue des Tilleuls, est né le 14 août 2016 à SÉLESTAT.



MARIAGE :

Le 13 août 2016 : Arnaud LOTZ et Angélique HUCHELMANN, domiciliés 27 route Romaine à STOTZHEIM.



Des burgers généreux
et savoureux !



LAITUE CARNIVORE ET NEW LINE PIZZA

En raison des travaux de la mairie :

- . le camion de la Laitue Carnivore (vente de burgers les vendredis en semaine paire),
- . et le camion de New Line Pizza (vente de pizzas les mercredis soirs),

s'installeront à côté du dépôt communal, en face du cimetière,
et non plus place de la mairie.

New Line Pizza



DÉPÔT CARTOUCHES VIDES ET LUNETTES

Vous pouvez déposer vos cartouches vides et vos lunettes anciennes en mairie. La mairie ayant déménagé, merci de les déposer pendant les heures d'ouverture au public au bureau d'accueil au public.

ENEDIS, l'électricité en réseau, procèdera à des travaux dans la Commune de Stotzheim, au poste Breit, rue des Mimosas, rue des Lilas et rue de Benfeld.

Les travaux auront lieu le jeudi 29 septembre de 8 h 30 à 12 h.

ENEDIS sera conduit à programmer **une ou plusieurs coupures de courant le jour des travaux**. L'alimentation pourra être rétablie à tout moment sans préavis.



SÉANCE VACCINATION : DT POLIO

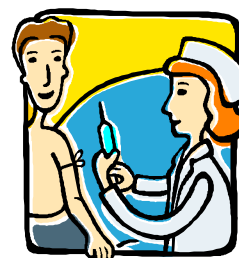
Une séance de vaccination sera organisée par la Mairie et le Dr Carole GROSS

le jeudi 27 octobre 2016 de 17 h 30 à 18 h 30 (à la mairie).

Une convocation personnelle sera transmise aux personnes inscrites dans le fichier de la mairie.

Vous pouvez y participer même si vous n'avez pas reçu de convocation.

Si vous ne faites pas partie du fichier et que vous souhaitez recevoir un courrier lors de chaque vaccination, vous pouvez en faire la demande auprès de la mairie.



Vaccins obligatoires et rappels (obligatoires ou recommandés) fixés par le calendrier vaccinal de 2016

Vaccin		Rappels	
		Obligatoire	Recommandé
Diphtérie	1 ^{re} injection à 2 mois 2 ^e injection à 4 mois	À 11 mois	<ul style="list-style-type: none"> à 6 ans, entre 11 et 13 ans, à 25 ans, à 45 ans, à 65 ans, puis tous les 10 ans
Tétanos	1 ^{re} injection à 2 mois 2 ^e injection à 4 mois	À 11 mois	<ul style="list-style-type: none"> à 6 ans, entre 11 et 13 ans, à 25 ans, à 45 ans, à 65 ans, puis tous les 10 ans
Poliomyélite	1 ^{re} injection à 2 mois 2 ^e injection à 4 mois	<ul style="list-style-type: none"> à 11 mois, à 6 ans, et entre 11 et 13 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> à 25 ans, à 45 ans, à 65 ans, puis tous les 10 ans